



Réseau-1 Québec

Pour une première ligne intégrée, forte et apprenante

APPEL À PROJETS DE RECHERCHE SUR LES INNOVATIONS VISANT CHANGER LA PRATIQUE EN PREMIÈRE LIGNE

CONCOURS 2017-2018

DATE LIMITE pour le dépôt des projets : 1^{er} novembre 2017

Les buts du Réseau de connaissances en services et soins de santé intégrés de première ligne du Québec (Réseau-1 Québec) sont de combler le fossé entre le milieu de la recherche et la pratique clinique, de promouvoir une culture de recherche collaborative entre les chercheurs, les cliniciens-praticiens, les patients et les gestionnaires, et d'établir nos [réseaux de recherche axée sur les pratiques de première ligne \(RRAPPL\)](#) comme vitrines d'une première ligne intégrée, forte et apprenante.

OBJECTIFS DU CONCOURS

- Soutenir des projets de recherche de type [« recherche 3.0 axée sur le patient »](#) visant évaluer l'introduction d'une innovation ou d'un changement dans la prestation de services dans les milieux cliniques associés aux RRAPPL, en vue d'améliorer la qualité et l'intégration des soins pour les patients.
- Les équipes financées devront porter une attention particulière à la mise en œuvre ainsi qu'aux impacts immédiats des changements ou des nouvelles pratiques qui sont introduits.
- Soutenir une étroite collaboration entre chercheurs, cliniciens-praticiens, patients et gestionnaires.
- Établir un échange dynamique entre les RRAPPL pour faciliter le partage et l'application des connaissances dans les milieux cliniques.

PRIORITÉS DU CONCOURS

- Nous donnons la priorité aux projets centrés sur des besoins ou des questions de recherche qui émergent de la pratique clinique.
- Nous encourageons fortement le développement de projets qui s'alignent sur les [priorités de recherche à moyen et long terme](#) du Réseau-1 dans le cadre du Réseau pancanadien de la SRAP sur les innovations en soins de santé de première ligne et intégrés (dont le Réseau-1 Québec est la composante québécoise).

CARACTÉRISTIQUES DU CONCOURS

Dans le cadre de ce concours, le Réseau-1 financera des projets qui évaluent l'introduction d'innovations visant à changer la pratique clinique de première ligne dans l'intérêt des patients. Il peut s'agir d'une nouvelle intervention, de la transposition d'une pratique innovante établie ailleurs, ou de la suite d'un projet de recherche dans un nouveau milieu. Les projets peuvent donc en être à différents stades de développement : projets pilotes, études de faisabilité, implantation et évaluation, diffusion. Chaque projet doit s'appuyer sur des données probantes et bien démontrer sa capacité de changer la pratique à court terme au bénéfice des patients.

Sont non finançable pour ce concours les études de besoins; les études de barrières et de facilitateurs prévus concernant l'implantation ou la diffusion d'une intervention sans l'implantation et évaluation de l'intervention; les études corrélationnelles visant à cerner les facteurs sur lesquels on devra intervenir dans l'avenir; les revues de la littérature; les revues systématiques; et les méta-analyses.

Les projets doivent être menés par un partenariat d'au moins un chercheur et un clinicien-praticien à titre de coresponsables du projet. Si le chercheur responsable est en début de carrière, un chercheur chevronné devrait faire partie de l'équipe. Ce partenariat doit être explicite et bien décrit dans la demande. L'implication de patients et de gestionnaires au sein de l'équipe est aussi requise. L'implication de résidents et d'étudiants des cycles supérieurs est encouragée.

Le projet doit se réaliser dans des milieux cliniques associés à au moins deux RRAPPL. La réalisation du projet dans ces RRAPPL peut se faire en parallèle (c'est-à-dire se dérouler dans deux endroits simultanément) ou de façon séquentielle (c'est-à-dire avoir lieu d'abord dans un endroit, puis dans un autre), mais le projet doit avoir des retombées importantes pour tous les endroits participants.

La demande doit démontrer un engagement à appuyer le projet de la part du RRAPPL principal d'attache du chercheur ou du clinicien-praticien et un appui du projet de la part du directeur d'une des cliniques participantes (voir la procédure à suivre plus loin). Les équipes qui désirent soumettre un projet doivent prendre contact avec leur RRAPPL principal d'attache (idéalement en juillet ou en août) et lui fournir une lettre d'intention d'ici **le 13 septembre 2017** qui décrit brièvement le projet, ses objectifs et la méthode proposée (voir le lien pour accéder au formulaire de lettre d'intention à la fin de ce document). Les RRAPPL sont là pour faciliter un réel partenariat entre cliniciens-praticiens, chercheurs, patients et gestionnaires et à amener des cliniques à s'impliquer dans les projets, en partenariat avec le bureau central du R1Q et d'autres partenaires.

Nous encourageons les personnes et les milieux cliniques qui ne sont pas encore associés à un RRAPPL à prendre contact avec les personnes-ressources des RRAPPL (voir à la fin de ce document) pour explorer la possibilité de s'associer à ces derniers ainsi que leur intérêt et leur rôle éventuel.

FONDS DISPONIBLES

Jusqu'à quatre projets recevront chacun un financement d'un maximum de 20 000 \$ sur une période de 12 mois.

EXIGENCES RELATIVES AUX PROJETS FINANÇÉS

Les responsables des projets sélectionnés s'engagent à :

- (i) Communiquer et interagir régulièrement avec leur RRAPPL principal d'attache.
- (ii) Présenter leurs résultats lors de la journée scientifique annuelle du Réseau-1 d juin 2019 et lors d'un webinaire du Réseau-1 qui aura lieu au courant de l'année 2019-2020.
- (iii) Fournir des rétroactions pendant le projet et à la fin de celui-ci à des fins d'évaluation du Réseau-1 et pour un apprentissage collectif concernant la mise en œuvre d'innovations et de changements de pratique en première ligne.

ADMISSIBILITÉ DES DEMANDES DE FINANCEMENT

Sont admissibles les projets qui répondent aux priorités du concours et qui satisfont à tous les critères suivants:

1. Être menés par des membres en règle du Réseau-1 dont le profil est à jour;
2. Être menés par un chercheur et un clinicien-praticien à titre de coresponsables qui seront activement impliqués dans le projet;
3. Être réalisés dans des milieux de pratique appartenant à au moins deux RRAPPL.

Les demandes qui ne satisfont pas à ces critères seront retirées du concours.

Ne sont pas admissibles les projets menés par des équipes qui reçoivent actuellement un financement du Réseau-1, les projets qui reproduisent un projet déjà financé par le Réseau-1, et les projets financés par les agences de recherche provinciales (par ex. le FRQS) ou fédérales (par ex. les IRSC).

CRITÈRES DE SÉLECTION

| <i>Adéquation aux priorités de l'appel à projets</i> |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">• <i>Le projet vise à évaluer l'introduction d'une innovation ou d'un changement de pratique en vue d'améliorer la qualité et l'intégration des soins pour les patients.</i> |
| <ul style="list-style-type: none">• <i>La mobilisation des connaissances et l'amélioration des pratiques sont convaincantes.</i> |
| <ul style="list-style-type: none">• <i>Le partenariat entre le chercheur et le clinicien-praticien est explicite.</i> |
| <ul style="list-style-type: none">• <i>L'implication d'un patient et d'un gestionnaire dans le projet est explicite et réaliste.</i> |
| <ul style="list-style-type: none">• <i>Le partenariat envisagé entre les RRAPPL et la participation de chacun sont explicites et auront des retombées pour tous les milieux participants.</i> |
| <ul style="list-style-type: none">• <i>Les questions ou les objectifs du projet s'alignent sur les priorités de recherche à moyen et long terme du Réseau-1 dans le cadre du Réseau ISSPLI.</i> |
| <i>Pertinence du projet</i> |
| <ul style="list-style-type: none">• <i>Le projet est justifié par des connaissances pertinentes.</i> |
| <ul style="list-style-type: none">• <i>Des connaissances sont applicables pour changer les pratiques à court terme.</i> |

| |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • <i>L'impact potentiel est clairement exprimé. Une définition des indicateurs de succès est incluse.</i> |
| <p>Potentiel de transférabilité</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • <i>Des connaissances sont transférables à d'autres milieux cliniques, d'autres programmes ou d'autres politiques.</i> |
| <ul style="list-style-type: none"> • <i>Il y a un plan explicite d'application des connaissances et de diffusion qui intègre des stratégies innovantes en fin de subvention (voir http://www.cihr-irsc.gc.ca/f/45321.html#a7).</i> |
| <p>Scientificité et faisabilité du protocole</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • <i>Les objectifs sont clairs.</i> |
| <ul style="list-style-type: none"> • <i>La méthodologie et les méthodes proposées sont appropriées pour répondre aux questions ou aux objectifs du projet.</i> |
| <ul style="list-style-type: none"> • <i>On définit les limites de la méthodologie et des méthodes proposées.</i> |
| <ul style="list-style-type: none"> • <i>L'échéancier du plan de travail et le budget sont réalistes.</i> |
| <ul style="list-style-type: none"> • <i>Le plan de travail porte une attention particulière à la mise en œuvre.</i> |
| <ul style="list-style-type: none"> • <i>L'équipe a l'expertise requise pour mener à bien le projet. Le chercheur responsable a la capacité de réaliser un projet de qualité et est affilié à un établissement leur permettant de détenir les fonds de recherche. Le clinicien-praticien responsable a une pratique clinique active ainsi que la capacité d'influencer la pratique et des changements organisationnels.</i> |

DÉPENSES ADMISSIBLES

Les dépenses admissibles sont les salaires des coordonnateurs et des assistants de recherche ainsi que les ressources nécessaires pour mener le projet à terme (consommables, équipement essentiel, frais de déplacement pour des réunions de projet, etc.). Les dépenses non admissibles sont les frais de déplacement pour assister à des congrès et les paiements directs aux chercheurs ou aux cliniciens-praticiens.

PROCÉDURE À SUIVRE

1. Prendre contact avec le RRAPPL principal d'attache.
2. Soumettre le formulaire de lettre d'intention disponible ici : http://reseau1quebec.ca/wp-content/uploads/2017/06/Formulaire_lettre_intention_2017-18_IMP_VF.docx
Date limite : 13 septembre 2017.
3. Obtenir une lettre d'appui signée par le directeur du RRAPPL principal d'attache.
4. Obtenir une lettre d'appui du directeur d'au moins une des cliniques participantes.
5. Préparer la demande de financement (voir « Présentation d'une demande de financement » ci-dessous).
6. Soumettre la demande de financement à info@reseau1quebec.ca
Date limite : 1^{er} novembre 2017.

Veillez noter que ce sont les équipes des projets et non les RRAPPL qui doivent soumettre les demandes.

DATES IMPORTANTES

Date limite de présentation des formulaires de lettre d'intention : 13 septembre 2017

Date limite de présentation des demandes : 1^{er} novembre 2017

Date prévue de l'avis de décision : 13 décembre 2017

Date de début du financement : 1^{er} janvier 2018

PERSONNES-RESSOURCES AU SEIN DES RRAPPL

[RRAPPL Université Laval](#)

Sabrina Guay-Bélanger, coordonnatrice

sabrina.g-belanger@crchudequebec.ulaval.ca

[RRAPPL Université McGill](#)

Karim Skiredj, coordonnateur

pbrn.fammed@mcgill.ca

[RRAPPL Université de Montréal](#)

Fatoumata Binta Diallo, coordonnatrice

fatoumata.binta.diallo.2@umontreal.ca

[RRAPPL Université de Sherbrooke](#)

Mireille Luc, coordonnatrice

medfam-coord-recherche@usherbrooke.ca

Nous invitons également les milieux cliniques qui ne sont pas encore associés à un RRAPPL à prendre contact avec un RRAPPL.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Pour devenir membre en règle du Réseau-1 :

<http://reseau1quebec.ca/membres-et-partenaires/membres/>

Pour mettre à jour son profil de membre :

<http://reseau1quebec.ca/modifier-mon-profil/>

Pour toutes questions : info@reseau1quebec.ca

PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT

| |
|--|
| <p>Formulaire de candidature*</p> <ul style="list-style-type: none">• Titre du projet, noms et coordonnées du partenariat principal (chercheur et clinicien-praticien) et affiliations institutionnelles• Nom du RRAPPL principal d'attache et d'au moins un autre RRAPPL• Résumé en langage simple• Description de l'implication du chercheur et du clinicien-praticien dans le projet <p>*Le formulaire est disponible ici.</p> |
| <p>Description du projet (6 pages maximum, Times New Roman 12 points, marges normales)</p> <ul style="list-style-type: none">• Description de la problématique• Description des connaissances qui soutiennent la proposition• Innovation ou changement de pratique visé et potentiel d'impact pour les patients• Énoncé des objectifs ou des questions de recherche• Méthodologie et méthodes• Proposition d'un plan de mise en œuvre et d'évaluation, d'application des connaissances et de mise à l'échelle• Description des résultats attendus et potentiel de transférabilité à d'autres milieux de pratique• Limitations |
| <p>CV des responsables du projet (chercheur et clinicien-praticien) (entre 1 et 10 pages, format libre)</p> |
| <p>Description de l'équipe du projet et des partenaires, y compris une description étoffée du partenariat entre le chercheur et le clinicien-praticien (2 pages maximum, format libre)</p> |
| <p>Lettre d'appui signée par le directeur du RRAPPL principal d'attache</p> |
| <p>Lettre d'appui du directeur d'au moins une des cliniques participantes</p> |
| <ul style="list-style-type: none">• Budget : tableau sommaire des dépenses (20 000 \$ maximum)• Justification du budget (1 page maximum) |
| <p>Plan du travail et échéancier du projet</p> |